YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture
le 31/3/08 et de la publication
le 3/4/08
Le Maire

MAIRIE D'YERRES ★ 91 (Essonne) 201 ★

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01 .69.49.76.57
N/Réf. : NDA/CS/MR

Arrêté n° 2008/154
Série A

OBJET : Arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard SALORT, Conseiller Municipal durant l'absence de Jean-Claude BOUTREL, conseiller délégué chargé des bâtiments et de la sécurité incendie.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L .2122-18,

VU l'arrêté n° 2008/132 (série A) du 17 mars 2008 accordant à M. Jean-Claude BOUTREL, Conseiller Municipal délégation pour toutes les questions relatives aux Bâtiments et à la Sécurité Incendie,

A R R E T E

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude BOUTREL, Conseiller Municipal délégué, Monsieur Bernard SALORT, Conseiller Municipal, reçoit délégation de fonctions et de signature pour toutes les questions relatives à la Sécurité Incendie. Il reçoit donc délégation pour traiter les affaires correspondantes.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :
-Monsieur le Préfet de l'Essonne,
-Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
-aux intéressés.

Fait à Yerres, le 28 mars 2008.

Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES ★ 91 (Essonne) 201 ★

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

La douceur de vivre